

Un professeur de Lettres du collège de Mayet propose à ses élèves de 5^{ième} l'écriture d'un journal de bord durant le confinement. Pour sa réalisation, l'enseignant a choisi de s'appuyer sur les outils numériques. Le document qui suit a été élaboré par les services de la DANE (Délégation Académique au Numérique Éducatif) et apporte des réponses aux questions techniques et légales que le professeur s'est posées pour la mise en œuvre du projet.

Contexte pédagogique :

Un enseignant souhaite avec ses élèves de 5^e mener une activité d'écriture : création d'un « journal de bord d'un.e confiné.e » propre à chaque élève. Ce journal quotidien sera illustré d'une citation d'un texte lu dans la journée, d'un dessin, d'une musique, d'une vidéo ou tout autre média qui a fait sens dans la journée de l'élève.

L'enseignant souhaite une adaptation pour les élèves dyslexiques ou dysorthographiques en les autorisant à s'enregistrer (en version audio ou vidéo selon leur choix et possibilités). L'enseignant pense qu'il serait pertinent d'amener ces élèves à travailler avec un(e) camarade de leur choix qui serait donc leur scripteur.trice. Cela permettrait de faire une continuité avec les "binômes soutien" mis en place depuis le début de l'année dans la classe.

Après correction des travaux d'élèves, l'enseignant envisage de publier les journaux, de les donner à lire en ligne aux élèves. Ils choisiraient, au terme du travail et de ce confinement, ceux qui leur plaisent le plus pour créer un recueil (des textes uniquement - éventuellement des dessins réalisés par les élèves avec leur accord et celui des parents -) qui serait disponible au CDI du collège.

- Quelle mise en œuvre possible ?
- Quels outils utiliser pour sécuriser les données des élèves et les échanges ? L'ENT répond-t-il au besoin pédagogique ?
- Quelles adaptations possibles pour les élèves DYS ?
- Y a-t-il un problème de droit à prendre en compte pour les illustrations demandées ?
- Y a-t-il un problème de droit pour la diffusion, publication de travaux d'élèves ?

Réponse

Besoins en termes de fonctionnalités

1. Rédiger un texte, y associer des documents sonores ou visuels
2. Rendre à l'enseignant à une date définie sa « copie »
3. Faire que ces retours soient gérables pour l'enseignant (éviter les courriels)
4. Permettre l'utilisation de l'audio : l'enregistrement de citations ou de textes du journal de bord et éventuellement des consignes de l'enseignant
5. Permettre la collaboration entre élèves
6. Permettre une utilisation des retours élèves en vue d'une valorisation dans l'établissement.

➔ **L'ENT e-lyco propose différents outils pour répondre aux différents besoins énoncés ci-dessus.**

Les élèves restent ainsi dans le cadre de confiance institutionnel.

Dans un premier temps l'utilisation de l'outil Devoir avec remise en ligne semble le plus simple à mettre en œuvre.

L'enseignant choisira bien sûr les fonctionnalités qui lui conviennent le mieux.

Le choix de tel ou tel outil dépend pour beaucoup du degré de familiarité qu'ont les élèves et l'enseignant avec l'ENT e-lyco.

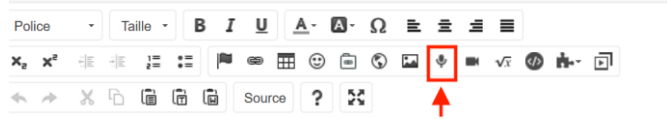
Le RUPN de l'établissement est potentiellement une personne ressource « établissement » pour accompagner les collègues dans leurs nouveaux usages pédagogiques d'e-lyco.

Egalement les fiches scénarios sur le [site etna](#), la rubrique [Continuité pédagogique](#), l'espace de travail [Auto-formation aux usages pédagogiques](#) de l'ENT disponible dans e-lyco pour chaque enseignant.

Les possibilités dans e-lyco

Fonctionnalités	Outils mobilisables dans e-lyco pour les élèves et le professeur	Aides
Rédiger	Via la réception d'un devoir à rendre en ligne (solution la plus simple)	https://www.intra.ac-nantes.fr/utiliser-l-ent-1162231.kjsp?RH=1267621295551

	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction dans le devoir transmis par l'enseignant (word, pdf, son, vidéo) <p>En autonomie dans e-lyco (solution plus complexe à mettre en oeuvre)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Word online • Powerpoint • Page <p>-L'enseignant attend des élèves qu'ils créent des documents Word, Powerpoint ou Page dans e-lyco -L'enseignant choisit de mettre à disposition le Word, Powerpoint ou Page (des coquilles vides) que les élèves rempliront -> alors l'enseignant doit au préalable attribuer aux élèves des autorisations Par défaut ces outils sont réservés aux enseignants, les élèves ne peuvent les créer ou les modifier. Ils peuvent juste les lire.</p>	<p>➔ Fiche scénario SC08</p> <p>https://www.intra.ac-nantes.fr/utiliser-l-ent-1162231.kjsp?RH=1267621295551</p> <p>➔ Fiche scénario SC11 Faire travailler individuellement des élèves</p> <p>➔ Fiche scénario SC03 (pour la gestion des autorisations) intéressant si l'enseignant souhaite faire travailler ses élèves en binôme</p>
<p>Rendre à l'enseignant sa « copie »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Outil Devoir avec remise en ligne (attention à bien cocher la case « devoir à faire à la maison » pour que le travail à faire soit visible sur le tableau de bord de l'élève.) <p>L'élève rend le travail avec des documents joints</p>	<p>https://www.intra.ac-nantes.fr/utiliser-l-ent-1162231.kjsp?RH=1267621295551</p> <p>➔ Fiche scénario SC08</p> <p>Rubrique continuité pédagogique, Focus à venir</p> <p>https://itslearning.com/fr/continue-pedagogique/</p>

		Webinaire itslearning (tout en bas de la page) n°2 « donner des tâches à ses apprenants et organiser les rendus »
Gérer les retours des élèves facilement	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Devoir avec remise en ligne</i> : les travaux sont directement centralisés dans un dossier. De plus, possibilité de faire des commentaires à l'élève (écrit ou oral) avant de valider le retour définitif. Cela permet de travailler sur le statut de l'erreur. • Courriels (à éviter car les gestions des courriels multiples sont difficiles pour l'enseignant) 	
Permettre l'utilisation de l'audio	<ul style="list-style-type: none"> • Dans l'éditeur de texte riche  <p> Icône micro (enregistrement minimum 11 secondes jusqu'à 20 minutes). Plusieurs essais possibles.</p> <p>Pour l'enseignant-> oralisation des consignes Pour l'élève-> oralisation de son texte ou d'une citation</p>	
Ajouter des fichiers	<ul style="list-style-type: none"> • Pour des images (dessins photographies, etc.) • De la vidéo et du son (fichiers mp3 si l'élève s'enregistre avec un téléphone, fichiers mp4 pour de la vidéo) 	
Faire le travail sans nécessairement rendre une copie à l'enseignant	<ul style="list-style-type: none"> • Outil <i>Tâche</i> l'élève indique seulement « tâche terminée » mais ne retourne pas un travail dans e-lyco 	https://itslearning.com/fr/continue-pedagogique/

		Webinaire itslearning (tout en bas de la page) n°2 « donner des tâches à ses apprenants et organiser les rendus »
Permettre la collaboration	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Messagerie bulle</i> (à noter possibilité pour les élèves d'indiquer à l'adulte un abus) le fil de discussion est continu et sans possibilité de catégoriser selon une thématique. • <i>Le forum de discussions</i> L'enseignant garde le contrôle de tout, modifie ou supprime des contributions. Il peut créer des fils de discussion et les catégoriser. L'élève peut créer des fils de discussions, modifier sa contribution pendant 15 minutes. 	https://itslearning.com/fr/continue-pedagogique/ Webinaire itslearning atelier 4 « Découvrir les outils de communication » messagerie bulle et forum de discussions https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/numerique-et-enseignement/continue-pedagogique/focus/forums-de-discussions-sur-e-lyco-1269163.kjsp
Permettre une valorisation des travaux des élèves	<ul style="list-style-type: none"> • Les fichiers texte (docx) et les présentations (pptx) peuvent être remis en forme a posteriori en vue d'une exposition. Possibilité de mettre les travaux d'élèves en lecture seule, faire voter les élèves pour « sélectionner » des productions à mettre en valeur dans l'ENT authentifié Attention : si les productions sortent de l'espace de la classe, il est indispensable d'avoir l'autorisation de l'élève et de ses parents. • Outil <i>Page</i> : les contributions des élèves sont plus difficilement ré organisables. <p>Si l'idée à terme est d'imprimer pour exposer : l'outil Page n'est pas le bon outil.</p>	

	Si les productions des élèves sont rendus visibles à tous, penser à mettre les droits uniquement en lecture (ou ne mettre que des pdf) afin que les élèves ne puissent modifier les travaux de leurs camarades.	
--	---	--

Deux stratégies

1. Tout le travail doit se faire dans e-lyco -> **utilisation de l'outil *Devoir avec remise en ligne* et des outils de communication** e-lyco
2. Les consignes sont déposées dans e-lyco et mais le travail se fait hors ligne, hors écran.
La mise en commun ne se fera qu'au retour en classe -> **utilisation de l'outil *Tâche et des outils de communication*** e-lyco

Dans l'un et l'autre cas, l'enseignant peut s'adjoindre le potentiel d'une classe virtuelle pour créer une interactivité supplémentaire.

<https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/numerique-et-enseignement/continuite-pedagogique/cned-continuite-pedagogique-1262358.kjsp>

Droit de la propriété intellectuelle

Par ailleurs, si des documents autres (vidéos, photos, musique) complètent le travail des élèves, l'enseignant doit être vigilant au respect du droit de la propriété intellectuelle.

-> Privilégier les ressources libres de droit, les ressources sous licence Creative Commons.

-> Privilégier les documents authentiques réalisés par les élèves.

-> Dans les autres cas, l'utilisation de ressources soumises au droit d'auteur est contrainte dans le cadre de l'exception pédagogique.

Des précisions sont apportées dans le flyer Numérique responsable téléchargeable à cette adresse <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/numerique-et-enseignement/numerique-responsable/le-numerique-je-me-protege-et-je-protege-les-autres-1247593.kjsp?RH=TICE>

En tout état de cause, quel que soit le travail réalisé et quel que soit l'espace de publication choisi les élèves doivent citer leurs sources. La publication dans l'espace authentifié est recommandée et est la moins contraignante. S'il y a publication sur l'espace public de l'établissement alors chaque élève et ses responsables légaux doivent donner leur autorisation.